

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET D'ÉTAT
DU *1er* DEGRÉ D'ÉDUCATEUR SPORTIF

Vu les pièces présentées par **M** *Mademoiselle MERIGOT Sophie*
né(e) le *05/11/1964* à *YVERDON (Suisse)*
justifiant que l'intéressé(e) a satisfait avec succès aux épreuves de :

- FORMATION COMMUNE :
(attestation de réussite délivrée le *10.16/1983* par *D.R. LYON*);
- FORMATION SPÉCIFIQUE (discipline sportive : *PATINAGE sur GLACE*)
(attestation de réussite délivrée le *10.16/1983* par *D.R. LYON*).

LE BREVET D'ÉTAT DU *1er* DEGRÉ D'ÉDUCATEUR SPORTIF
D.R. *PATINAGE sur GLACE*

est attribué en application de l'arrêté ministériel du *24 septembre 1979*
à **M** *Mademoiselle MERIGOT Sophie*,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

A *LYON*, le *16 juin* 19*83*.

Le Titulaire,

P Le Ministre chargé des Sports
du Temps Libre
Jeunesse et Sports

N°

98520

C. BANTI

